

# RÈGLEMENT

## L'Ard Trail Raidlight - 9<sup>ème</sup> édition - V02 - 4/12/2023

Ce règlement est susceptible d'être modifié selon les mesures sanitaires qui seront en vigueur à la date de la course, notamment sur la présence ou non des inscriptions sur place, de ravitaillement, de remises de prix....

### Organisation :

Le 30 mars 2024, le Comité des Fêtes d'Ardon (Maison des associations – 121 Route de Marcilly 45160 ARDON – [lardtrail@gmail.com](mailto:lardtrail@gmail.com)) organise dans le cadre de la 9<sup>ème</sup> édition de « L'Ard Trail RaidLight » l'Art Noctem, course nocturne non chronométrée. Le rendez-vous est au terrain de la Gremuse, route d'Olivet, à Ardon.

Le 30 mars 2024, le Comité des Fêtes d'Ardon (Maison des associations – 121 Route de Marcilly 45160 ARDON – [lardtrail@gmail.com](mailto:lardtrail@gmail.com)) organise la 9<sup>ème</sup> édition de L'Ard Trail RaidLight. Le rendez-vous est fixé à la salle de l'Ardoux (gymnase) à Ardon.

Possibilité de consignes et douche, ateliers-enfants sur la zone de départ-arrivée, sauf pour l'Art Noctem.

### Parcours:

7 parcours variés, sur et hors sentiers, à la découverte des chemins ardonnais et environnants (moins de 10% d'enrobés). La course enfants se déroule dans le village. L'Ard'Noctem se déroule exclusivement sur un terrain privé (Terrain militaire de La Grémuse). Le parcours de 50km est proposé en relai-duo avec un classement spécifique.

Course	Distance	Départ	Catégorie	Année de naissance	Commentaires
L'Ard'Noctem	10 km	19h30	Cadet et plus	Né en 2008 et avant	Animation Non Chronométrée
L'Ard'Trail	50 km	08h30	Espoir et plus	Né en 2004 et avant	
L'Ard'Valais	33 km	09h00	Espoir et plus	Né en 2004 et avant	
L'Ard'Unum	21 km	09h30	Junior et plus	Né en 2006 et avant	
L'Ard'Onnaise	12 km	10h15	Cadet et plus	Né en 2008 et avant	
L'Ard'Du Lis	5 km	10h45	Minime et plus	Né en 2010 et avant	
L'Ard'Ouxce	1,5 km	09h40	École d'Athlétisme, Poussin et Benjamin	Né entre 2011 et 2017	Animation Non Chronométrée
Marche Nordique	10 km	10h20	--	Adulte ou accompagné d'un adulte	Marche

### Horaires :

#### **Le samedi 30 Mars 2024**

18h45 : Retrait des dossards  
19h10 : Fin du retrait des dossards pour l'Ard'Noctem (10 km)  
19h15 : Briefing de l'Ard'Noctem  
**19h30 : Départ de l'Ard'Noctem**

#### **Le dimanche 31 Mars 2024**

07h15 : Retrait des dossards – Inscription sur place  
08h00 : Fin des inscriptions et du retrait des dossards pour l'Ard Trail (50 km)  
08h15 : Briefing puis échauffements collectifs de l'Ard Trail  
**08h30 : Départ de l'Ard Trail**  
08h30 : Fin des inscriptions et du retrait des dossards l'Ard Valais (32 km)  
08h45 : Briefing puis échauffements collectifs de L'Ard Valais  
**09h00 : Départ de l'Ard Valais**  
09h00 : Fin des inscriptions et du retrait des dossards pour l'Ard Unum (21 km)  
09h10 : Fin des inscriptions et du retrait des dossards pour l'Ard Ouxce  
09h15 : Briefing puis échauffements collectifs de l'Ard'Unum  
**09h30 : Départ de l'Ard Unum**  
09h35 : Échauffements collectifs de l'Ard Ouxce (1,5 km)  
**09h40 : Départ de l'Ard Ouxce**

09h45 : Fin des inscriptions et du retrait des dossards pour l'Ard Onnaise (12 km) et Marche Nordique  
 10h00 : Briefing puis échauffements collectifs de l'Ard Onnaise  
**10h15 : Départ de l'Ard Onnaise**  
 10h15 : Fin du retrait des dossards et inscription pour l'Ard Du Lis (5 km)  
 10h20 : Départ de Marche Nordique  
 10h30 : Briefing puis échauffements collectifs de l'Ard Du Lis  
**10h45 : Départ de l'Ard Du Lis**  
 11h35 : Podium de l'Ard Onnaise  
 11h55 : Podium De l'Ard Du Lis  
 12h15 : Podium de l'Ard Unum  
 12h35 : Podium de l'Ard Valais Homme +3h45 fille  
 12h55 : Podium de l'Ard Valais Femme  
 13h15 : Podium de l'Ard Trail Homme  
 13h45 : Podium de l'Ard Femme  
 15h30 : Limite des arrivées de l'Ard Trail

### Retrait des dossards:

Des retraits seront proposés les vendredis et samedis précédant l'événement (Cf. informations de lieux et horaires disponible sur le site internet de L'Ard Trail).

Le retrait des dossards peut aussi se faire le jour de l'épreuve au gymnase d'Ardon à partir de 7h15. Arrêt de la distribution des dossards 1/2h avant le départ de chaque course.

**La pièce d'identité du coureur inscrit sera demandée pour le retrait du dossard.**

### Barrières horaires et abandons :

Des barrières horaires (annoncées sur le site de la manifestation) sont mises en place sur les parcours de **L'Ard Trail**, **L'Ard Valais** et de **L'Ard Unum**. Passés ces délais, les concurrents sont considérés comme hors-course, et seront alors sous leur seule responsabilité.

Les participants qui abandonneront au cours du parcours doivent, dans la mesure du possible, se rendre au point de contrôle suivant. Ils signaleront leur abandon aux organisateurs et seront rapatriés vers l'arrivée.

**Les participants ne doivent pas quitter la manifestation sans avoir prévenu les organisateurs.**

### Signalisation :

La signalisation, tout au long des parcours, est matérialisée par un fléchage, de la rubalise ou des fanions au sol. Des signaleurs sont placés aux endroits stratégiques. Ils organisent la sécurité au niveau des carrefours. Les participants doivent obligatoirement respecter les consignes données par les signaleurs.

### Inscriptions :

Le coût de l'inscription par participant est fixé à :

<i>Course</i>	<i>Droit d'inscription</i>	<i>Majoration sur place</i>
<b>L'Ard'Noctem</b>	10 €	Pas d'inscription sur place – places limitées
<b>Pack Ard'Noctem (Nocturne + une course (50/34/21/12/5 même coureur))</b>	Réduction de -3 €	Pas d'inscription sur place
<b>L'Ard'Trail Raidlight</b>	30 €	+ 6€
<b>L'Ard'Trail Relai-Duo</b>	20 € par coureur	+ 3€ par coureur
<b>L'Ard'Valais</b>	22 €	+ 5€
<b>L'Ard'Unum</b>	18 €	+ 4€
<b>L'Ard'Onnaise</b>	11 €	+ 3€
<b>L'Ard'Du Lis</b>	5 €	+ 2€
<b>L'Ard'Ouxce</b>	2 €	--
<b>Marche Nordique</b>	4 €	1€

**La limite des inscriptions est fixée à 950 coureurs, toutes courses chronométrées confondues.**

Les parcours ne permettent pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

Les chiens sont interdits sur les parcours.

L'inscription des mineurs se fait avec une autorisation parentale.

Les inscriptions se font sur le site internet de l'épreuve : [www.ardtrail.com](http://www.ardtrail.com) Inscription en ligne ou téléchargement du bulletin pour inscription par courrier. Pour les inscriptions par courrier, joindre un chèque correspondant au montant des inscriptions à l'ordre du **Comité des fêtes d'Ardon** ainsi que les pièces nécessaires (indiquées sur le bulletin d'inscription).

## Certificat médical:

Chaque coureur doit OBLIGATOIREMENT présenter au moment de l'inscription ou au plus tard le jour de la manifestation 1 heure avant le début de l'épreuve :

- SOIT : une licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, Pass' J'aime courir) en cours de validité à la date de l'épreuve.

- SOIT une licence sportive délivrée par une fédération agréée (UFOLEP, FSGTF SASPTT, FSCF, FSPN, FFH, FFSA, FCD) sur laquelle apparaît la « **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de la course à pied en compétition ou à l'athlétisme en compétition** » en cours de validité à la date de l'épreuve.

- SOIT d'un certificat médical avec la mention de **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition** (ou sa copie) de moins d'un an à la date de l'épreuve. Attention : les certificats médicaux sont gardés par l'organisation. Pensez à faire des copies.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Aucune dérogation, ni attestation sur l'honneur ne sera acceptée. ATTENTION : **les licences FFTRI, FFCO et FFPM ne sont plus acceptées si elles ne portent pas les mentions citées ci-dessus.**

## Dossards et cession:

L'athlète doit porter **visiblement sur la poitrine ou la cuisse, pendant la totalité de la compétition, et dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation** (sauf pour les courses enfants et marche nordique).

**Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.** Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement, surprise par l'organisation, sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## Entraides entre concurrents :

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'incident ou d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

## Chronométrage:

Le chronométrage est assuré par la société **Protiming**.

Il n'y a pas de chronométrage ni de classement sur la course L'Ard Ouxce (course enfants), ni sur la Marche Nordique, ni sur l'Ard Noctem.

## Mise hors course :

La mise hors course d'un participant pourra se faire pour les raisons suivantes :

- Matériel obligatoire non présent
- Passage hors délais à une barrière horaire
- Non port du dossard réglementaire
- Non entraide entre participants
- Geste ou attitude anti sportive envers un des organisateurs ou un des concurrents
- Abandon de matériel, jet de déchets, hors des lieux prévus à cet effet
- ...

## Classement et récompenses:

Un lot est remis aux 500 premiers inscrits.

Pour chacune des courses, les 3 premières femmes et 3 premiers hommes sont récompensés, ainsi que la 1<sup>ère</sup> et le 1<sup>er</sup> de chaque catégorie. Les catégories Master comptent pour une seule catégorie. Les récompenses ne sont pas cumulables.

Il n'y a pas de classement, ni de chronométrage, pour les courses enfants, pour la marche nordique et la nocturne.

Les résultats sont affichés sur le lieu d'arrivée et sur le site internet de l'organisateur (dans les jours suivants l'épreuve).

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).

## Réclamation:

Les réclamations sont à faire par écrit dans la ½ heure suivant la proclamation des résultats. Elles sont traitées par le jury de l'épreuve.

Le jury de l'épreuve composé de :

- 3 membres du comité d'organisation
- 1 représentant de la société de chronométrage

- 1 représentant de la commune d'Ardon
- 2 représentants (majeurs) des participants tirés au sort.

Les décisions du jury sont sans appel.

### Sécurité:

Pensez à vous munir d'un téléphone portable (ne pas masquer le N°). **L'Ard Trail, L'Ard Valais et L'Ard Unum** se déroulent en semi-autonomie. **L'Ard Noctem, L'Ard Onnaise, L'Ard Du lis** (y compris en marche nordique) se déroulent en autonomie complète. **Une réserve d'eau de 0.5l minimum et de quoi pallier des coups de fringale sont obligatoires.**

Pour les parcours de **L'Ard Trail, L'Ard Valais** et de **L'Ard Unum**, **une couverture de survie et un sifflet sont obligatoires.**

La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents doivent impérativement emprunter le côté droit de la chaussée. Les participants doivent **respecter le code de la route** et les instructions qui leur sont données au départ.

La sécurité est assurée par la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche (agrément préfectoral W452006105). Un médecin est présent le jour de l'épreuve.

### Ravitaillement :

Au départ, un "accueil café" est prévu.

2 ravitaillements et 1 point d'eau sont prévus sur **L'Ard Trail**, 1 ravitaillement et 1 point d'eau sur **L'Ard Valais** et 1 ravitaillement sur **L'Ard Unum**. Aucun ravitaillement n'est prévu sur le parcours de **L'Ard Noctem, L'Ard Onnaise** (y compris en marche nordique) et **L'Ard Du Lis**.

Un ravitaillement à l'arrivée est également proposé pour toutes les courses. **Attention : aucun gobelet jetable ne sera fourni le jour de l'épreuve. Pensez à vous munir d'un gobelet recyclable.** Les bidons et poches à eau ne sont pas des gobelets.

En dehors des ravitaillements, les participants sont considérés en autonomie (nourriture et boisson). Il est à nouveau rappelé qu'une réserve d'eau minimale de 0,5 l et de quoi pallier des "coups de moins bien" sont obligatoires (3 barres ou gel sur **L'Ard Trail** au minimum au départ de la course). Possibilité de contrôle de la part de l'organisation.

L'assistance n'est pas autorisée en dehors des zones de ravitaillement.

### Assurance :

Un contrat d'assurance de responsabilité civile est souscrit par l'organisation auprès de Thélem Assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs, en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve.

Les organisateurs ne sont pas responsables des objets perdus ou dérobés pendant la manifestation.

### Annulation d'engagement - remboursement :

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie de la manifestation, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

### Protection des lieux de pratique :

**La nature est un patrimoine fragile**, sa protection est l'affaire de tous, agissez pour l'environnement en respectant les lieux de pratique, ne sortez pas des parcours (certaines zones sont effectivement protégées). Le parcours se fait aussi à travers de **nombreuses propriétés privées ouvertes uniquement le jour de l'épreuve** (aucun passage sur les parcours n'est autorisé avant et après l'épreuve). Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autres détritiques sera mis hors course.

L'ArdTrail RaidLight s'engage chaque année à déposer un dossier label « Événement Éco Responsable en Région Centre ». Ainsi des actions de sensibilisation au développement durable (covoiturage, tri des déchets, consommation de produits locaux,) sont préconisées.

### Droit à l'image :

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, dans le monde entier.

### Acceptation du règlement :

Tout participant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte l'intégralité de ces clauses. Le règlement est disponible sur simple demande auprès de l'organisation ou sur le site [www.ardtrail.com](http://www.ardtrail.com)

Il sera affiché le jour de la manifestation.